

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27
Pouvoirs : 3

Date convocation : 02/09/2026
Affichage : 02/09/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le 9 septembre à 18H00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chastanier, conformément à la délibération n° 2026-129 du 17 juin 2026 ayant autorisé la tenue de la présente séance en un lieu différent du lieu habituel des réunions du Conseil communautaire, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Delphine PEYRET, Henri PROUHEZE, Magali ROUX, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Quentin BOYER, Sylvain BRUSA

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Quentin BOYER à Jean-François COLLANGE, Sylvain BRUSA à Alain LYON

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2026 DE LA CCHAM

Considérant les ajustements nécessaires en section d'investissement

Il est proposé au Conseil communautaire la décision modificative suivante, en section d'Investissement :

- **Etude relative au projet de création d'un pôle viande Nouvelle Opération n°119**
 - Inscription de crédits pour la réalisation de l'étude lancée en juillet 2026 : + 26 000 €
 - Intégration de la subvention allouée par le Département de la Lozère : + 9 552 €
 - La subvention demandée auprès de la Région Occitanie (7 960 €) sera inscrite dès son attribution
- **Aménagement des locaux de France Services Nouvelle Opération n°120**
 - Inscription de crédits pour la réalisation de l'étude lancée en juillet 2026 : + 15 000 €
 - *Inscription des crédits nécessaires à la réalisation d'une opération d'investissement envisagée, pour un montant de 15 000 €. La présente inscription budgétaire ne vaut pas décision de réalisation de l'opération, laquelle fera l'objet d'une délibération spécifique de l'assemblée délibérante.*
 - Une subvention de la banque des territoires de 7 000 € viendra compenser en partie cette dépense
- **Rénovation thermique de la Piscine Oréade Nouvelle Opération n°121**
 - Inscription de crédits pour la réalisation des travaux de réhabilitation énergétique estimés à : + 2 302 416 €
- **Requalification de l'Espace Gargantua Opération n°973**
 - Inscription complémentaire de crédits pour l'acquisition du mobilier de l'échoppe Gargantua auprès de la SCIC LAC48.COOP : + 1 500.00 €
 - Intégration de la subvention allouée par la Région Occitanie pour l'équipement mobilier de la médiathèque, l'auditorium et la signalétique : + 32 000 €

- **Réhabilitation de l'îlot du pont Vieux Opération n°112**
 - Inscription complémentaire de crédits : + 89 100 €
 - Intégration de la subvention d'état au titre de la DETR 2026 attribuée : + 89 100 €
 - Atteinte du seuil des 80% des financements publics sur cette opération
- **Remplacement de la passerelle de dérivation du Chapeauroux Opération n°111**
 - Inscription complémentaire de crédits suite à l'appel d'offres : + 10 000 €
- **Extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Opération n°118**
 - Intégration de la subvention d'état au titre de la DSIL 2026 attribuée : + 48 165 €
 - Inscription des crédits complémentaires suivant l'estimation financière réalisée : + 273 993 €
- **Recettes d'emprunts en Euros Article 1641**
 - Inscription de crédits supplémentaires en recettes « emprunts en Euros » permettant l'équilibre budgétaire de la section d'investissement. : + 2 541 192 €
 - Ce montant sera diminué au fur et à mesure de l'attribution des subventions demandées sur les différentes opérations d'investissement auprès des organismes financeurs.
- **Acquisition foncière de terrain Article 2111**
 - Inscription de crédits pour l'acquisition de la parcelle ZK 27 en bordure du Lac de Naussac + échange d'une petite parcelle avec le Centre Hospitalier de Langogne dans le cadre de l'acte notarié lié à l'acquisition du terrain d'assiette de l'extension de la maison de santé.

Ces décisions modificatives sont synthétisées dans le tableau suivant :

Recettes d'investissement

Article Opération	Désignation	Montant BP	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Montant budget après DM
1312/973	Subvention Région Mobilier Médiathèque	0,00 €		32 000,00 €	32 000,00 €
1313/119	Subvention Département Etude Pôle viande	0,00 €		9552,00 €	9552,00 €
1321/112	Subvention DETR Réhabilitation îlot Pont Vieux	0,00 €		89 100,00 €	89 100,00 €
1321/118	Subvention DSIL Extension Maison de Santé	0,00 €		48 165,00 €	48 165,00 €
1641	Emprunts en euros	458 033,00 €		2 541 192,00 €	2 999 225,00 €
TOTAUX		458 033,00 €		2 720 009,00 €	3 178 042,00 €

Dépenses d'investissement

Article Opération	Désignation	Montant BP	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Montant budget après DM
2031/119	Etude création du pôle viande	0,00 €		26 000,00 €	26 000,00 €
2111	Acquisition terrains nus	0,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €
2313/973	Requalification Espace Gargantua	5 802,40 €		1 500,00 €	7 302,40 €
2313/111	Remplacement passerelle sur dérivation du Chapeauroux	126 120,00 €		10 000,00 €	136 120,00 €
2313/112	Réhabilitation de l'îlot du Pont Vieux	945 132,74 €		89 100,00 €	1 034 232,74 €
2313/120	Aménagement des locaux de France Services			15 000,00 €	15 000,00 €
2313/118	Extension de la Maison de santé	15 000,00 €		273 993,00 €	288 993,00 €
2313/121	Rénovation énergétique de la Piscine Oréade			2 302 416,00 €	2 302 416,00 €
TOTAUX		1 077 055,14 €		2 720 009,00 €	3 797 064,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

DE DONNER SON ACCORD à la mise en œuvre de la Décision Modificative n°1 suivante sur le budget principal 2026 de la CCHAM

DE DONNER MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Secrétaire de séance



Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,



Marc OZJOL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.